



MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca



Volume 34, numéro 3

23 avril 2015

BRUNCH DU PARTAGE (Fête des mères)

Salle Gaieté, dimanche le 10 mai à compter de 11 H 30.

Organisé par le Bon Samaritain au profit des organismes dans le besoin.

Pour obtenir des cartes, vous adresser à :

Bureau de la municipalité
Épicerie Luc Simard
Le Bon Samaritain
Denise Delisle 274-2579
Jean Sénéchal 274-3490
Angèle Sénéchal 274-2161

Réservation de tables : 274-2579 ou 274-2161
Cartes disponibles jusqu'au 7 mai.
Adultes : 12\$ (après 7 mai : 15\$)
enfants de 5 à 12 ans : 5\$
moins de 5 ans : gratuit.



PARC DES PETITS PIRATES

Rappel : Pour ceux et celles qui n'ont pas encore leurs cartes pour le souper spaghetti qui a lieu ce samedi à la salle Gaieté au profit du parc des petits pirates, il est encore temps de s'en procurer au prix de 20 \$ à l'épicerie Luc Simard. Encan et tirages de prix de présences et danse sont au menu de la soirée.

VINS ET FROMAGES AU LAC À JIM

Samedi le 2 mai prochain, 17 H 00. 3 services et deux bouteilles de vin par table par service. 30 \$ par personne. Si vous préparez une table de 10 personnes : 25 \$. En collaboration avec la fromagerie la Normandinoise, Salaison Besson, S.A.Q. de Dolbeau-Mistassini, Les délices du Lac St-Jean. Réservation : Florence, 418 274-6033.

OFFRES D'EMPLOIS

Les étudiants(es) intéressés(es) par l'animation au terrain de jeu cet été sont priés(es) d'apporter leur CV au bureau de la municipalité au plus tard le 4 mai. Nous aurons deux emplois à combler.

Pour toutes autres personnes intéressées à travailler occasionnellement à la municipalité, nous vous invitons à venir remplir le formulaire d'offre de services disponible à nos bureaux.

ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉSIDENCE DES BLÉS D'OR

L'assemblée annuelle de la résidence des blés d'or se tiendra le mercredi 29 avril à compter de 19 H 00 à la cafétéria de la résidence.

Bienvenue à toutes les personnes intéressées.

TONDE DE GAZON

Encore cette année la municipalité s'associe avec les différents donneurs de contrat de gazon pour faire une demande de soumission commune. Toutes les personnes intéressées à entretenir le gazon des espaces publics sont priées de venir chercher un formulaire au bureau de la municipalité. Les soumissions doivent être déposées au bureau de la municipalité au plus tard à 13 H 30 le lundi 4 mai 2015.

Par ailleurs, le bureau de poste est aussi à la recherche d'une personne intéressée à faire l'entretien de son gazon. Dans ce cas, il faut contacter le maître de poste aux heures d'ouverture du bureau.

COLLECTION DE PHOTOS DES AVIONS AU LAC À JIM

Madame Nathalie Imbeau souhaite afficher au centre de villégiature une mosaïque de photos des rendez-vous de pilotes de brousse qui se sont déroulés au fil des années au centre touristique lac à Jim. Vous pouvez lui transmettre vos photos par courriel : [nathalie.imbeau @xplor.net.ca](mailto:nathalie.imbeau@xplor.net.ca).



CLÔTURE DU CIMETIÈRE

La fabrique de la paroisse récolte encore des dons pour la réfection de la clôture du cimetière. Pour information, contactez le bureau de la fabrique 418 274-3638, poste 2.

Le projet de la fabrique pour le cimetière est tellement beau qu'il donne envie de vouloir y passer l'éternité !

PÈLERINAGE LAC BOUCHETTE

La 10^{ième} édition du pèlerinage à pied d'Alma à Lac-Bouchette se tiendra les 11-12-13 Juin 2015. (jeudi vendredi samedi)

Un goût de St-Jacques-de-Compostelle avec un parfum de bleuet. Venez découvrir les 67 kilomètres de route, de sentiers, de vélo-route dans un décor enchanteur à la rencontre des autres et de l'autre.

Pour info: 418-668-2189 Lévis Simard pour inscription. 418-347-2529 Dorys Lesage
Site Internet: www.pelerinagestantoine.qc.ca



INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le contrat pour l'inspection des cheminées a été donné à la même compagnie que l'an dernier, soit « Service Intercité ». L'inspection est défrayée par la municipalité mais pas le ramonage s'il est requis. Cette firme possède l'équipement pour le faire mais les citoyens sont libres de ramoner eux-mêmes leur cheminée ou de faire effectuer ce travail par une autre firme de leur choix.

Pour les gens qui résident dans les secteurs de villégiature, il est obligatoire de donner son nom au bureau de la municipalité. Le passage des ramoneurs est prévu avant le mois de juin.

CERCLE DE FERMIERES

L'assemblée mensuelle du cercle se tiendra mardi le 5 mai à compter de 19 H 00 au local habituel. Il y aura renouvellement des cartes de membres.



HORAIRE D'ÉTÉ DES ÉCOCENTRES

L'écocentre de Normandin a repris l'horaire d'été jusqu'à la mi-novembre.
Du jeudi au dimanche de 8 H 00 à 18 H 00.

SOYEZ ÉCOcentriques!



BALAYAGE DES RUES

Nous demandons la collaboration des citoyens afin de balayer le devant de votre propriété. Laissez le gravier ramassé en tas en bordure de la rue, les employés municipaux le ramasseront au passage. Il en est ainsi tout au long de l'été car le transport lourd amène son lot de désagrément et il faut souvent refaire le ménage.

CARTES DE MEMBRES SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Encore cette année, le comité d'embellissement de Saint-Thomas-Didyme s'associe à la société d'horticulture Dolbeau-Mistassini pour vous offrir des cartes de membres au coût de 10 \$ pour l'année. Cette carte vous donne droit de participer gratuitement à plusieurs activités et ateliers offerts sur tout le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Information : Édith Tremblay 418 274-7010 ou au bureau de la municipalité.

LES BRÛLAGES DU PRINTEMPS : SOYEZ PRUDENTS !



Chaque année, près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques. En mai et juin, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers.

Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage, le déchiquetage ou en disposer à l'écocentre le plus près de chez-vous. Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.

Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en mai et juin, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée.

S'il faut malgré tout brûler :

- Se procurer un permis de brûlage.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction et d'une surveillance constante.
- Faire de petits feux, car ils sont plus faciles à contrôler.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.
- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile et des pneus.
- Porter une attention particulière aux étincelles.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer de brûler pendant 72 heures.

Merci de votre collaboration, votre service de prévention des incendies. : 418 669-9111

GREENPEACE ET PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Nous vous présentons ici un texte émis par Produits forestiers Résolu en réponse à la campagne menée par Greenpeace contre cette compagnie et contre l'exploitation de la forêt dans notre secteur.

VRAI OU FAUX?

1) Résolu a perdu ses certificats FSC (Forest Stewardship Council) au Québec. FAUX.

Résolu détient toujours, seule ou conjointement, quatre certificats FSC valides au Québec, soit un sur la Côte-Nord, deux en Mauricie et un en Abitibi-Témiscamingue. Un 5e certificat est actuellement suspendu au Lac Saint-Jean.

Ce compte n'inclut pas le certificat détenu par la Scierie Opitciwan, une coentreprise de Résolu et du Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan.

Il faut également noter qu'au Québec, les certificats FSC détenus par Résolu, seule ou conjointement, couvrent une superficie de 7 300 000 hectares (73 000 km²), soit près de 151 fois la superficie de la ville de Montréal.

2) Résolu affiche 13 non-conformités majeures aux normes FSC. VRAI.

Il y a effectivement 13 non-conformités relativement aux deux certificats du Lac Saint-Jean, mais elles se résument à deux enjeux principaux : 1) le respect du consentement libre et éclairé des Premières Nations et 2) la protection du caribou forestier.

Or, ces deux enjeux relèvent de la responsabilité du gouvernement du Québec, tel que reconnu par celui-ci.

3. Les autres compagnies forestières ont conservé leurs certifications FSC. FAUX.

Au 31 décembre 2014, 32 entreprises détenaient une certification FSC au Québec pour un total de 25 556 103 hectares certifiés. Résolu en détient toujours quatre dont le statut est valide. (N.D.L.R. : Une autre compagnie vient de la perdre).

De fait, les certificats FSC détenus par Résolu, seule ou conjointement, représentent 28,5 % des superficies certifiées FSC au Québec, sans compter la superficie du territoire couvert par le certificat détenu par la Scierie Opitciwan dont Résolu est partenaire.

4. Produits forestiers Résolu et FSC Canada ont récemment tenu une rencontre constructive sur la problématique des certificats FSC au Lac Saint-Jean. VRAI.

Résolu et FSC ont récemment convenu de continuer à collaborer pour trouver des solutions dans le but de récupérer les certificats suspendus.

À titre de 2ième plus important détenteur de certificats FSC au Canada et en Amérique du Nord, Résolu a réitéré son engagement envers FSC.

5. Résolu ne respecte pas les droits des autochtones. FAUX.

Résolu est malheureusement au centre d'un litige territorial complexe impliquant deux Premières Nations et le gouvernement du Québec. Le premier ministre, M. Philippe Couillard, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, ont tous deux confirmé publiquement et à plusieurs reprises que les deux principaux éléments ayant causé la suspension des certificats FSC relèvent de la responsabilité du gouvernement du Québec.

6. Résolu est incapable de s'entendre avec les communautés autochtones. FAUX.

En plus de sa Politique concernant les peuples autochtones, Résolu exploite la scierie Opitciwan en partenariat avec le Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan qui y détient une participation majoritaire de 55 %.

De plus, Résolu vient de signer, avec six chefs de Premières Nations de l'Ontario, un mémoire d'entente établissant un cadre de négociation d'ententes commerciales liées à ses investissements dans le nord-ouest de l'Ontario.